

**PROCÈS-VERBAL  
DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL INTERCOMMUNAL  
DU JEUDI 11 SEPTEMBRE 2025 À 14H30  
ÉTABLI LE 11 SEPTEMBRE 2025**

DEJIC/AC

**CONFIDENTIEL**

Sur convocation envoyée le vingt-sept août deux-mille vingt-cinq, les membres du Comité Social Territorial Intercommunal se sont réunis le jeudi onze septembre deux mille vingt-cinq à quatorze heures trente à la Maison des Communes à PAU sous la présidence de M. Nicolas PATRIARCHE, Président du Centre de Gestion.

**→ Représentants de l'Administration :**

**ÉTAIENT PRÉSENTS avec voix délibérative :**

- **M. PATRIARCHE**, Maire de LONS, Président,
- **M. DÉSSERÉ**, Maire de LEMBEYE,
- **M. SANZ**, Maire de RÉBÉNACQ,
- **M. BERNOS**, Maire d'AGNOS,
- **Mme MAINE**, Adjointe au Maire de MONTAUT, 1<sup>ère</sup> Administratrice déléguée du Centre de Gestion,
- **M. OXIBAR**, Maire d'OGEU-LES-BAINS, 2<sup>ème</sup> Administrateur délégué du Centre de Gestion,
- **M. ETCHEVERRY**, Maire de BONLOC,
- **M. DENAX**, Maire d'ARTIGUELOUVE.

**ÉTAIENT ABSENTS ET/OU NON REPRÉSENTÉS :**

- **M. LABAT**, Maire d'IGON,
- **Mme CASET**, Maire de LARCEVEAU-ARROS-CIBITS,
- **Mme OTHART**, Maire de SAINTE-ENGRÂCE,
- **Mme ALTHAPÉ**, Maire de LANNE-EN-BARÉTOUS,
- **Mme CABANNE**, Maire de GOMER,
- **M. JAURIBERRY**, Maire de BUSSUNARITS-SARRASQUETTE,
- **M. ARROSSAGARAY**, Maire de SAUGUIS-SAINT-ETIENNE,
- **Mme GRAMMONTIN**, Maire de CASTETNER,
- **Mme ETCHEGOIN**, Adjointe au Maire de SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT,
- **Mme MOULAT**, Maire de SÉVIGNACQ-MEYRACQ.

**→ Représentants du personnel :**

**ÉTAIENT PRÉSENTS avec voix délibérative :**

- **Mme LABORDE**, Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à la COMMUNE D'IDRON (CFDT),
- **M. DAULÉ**, Agent de maîtrise principal à la COMMUNE D'IDRON (CFDT),

**Mme MOUSTROUS**, ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à la COMMUNE DE MAULÉON-LICHARRE (CGT),

**M. PUCHEU**, Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à la COMMUNE D'IDRON (UNSA),

**Mme BEN ARRAIS**, Agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe au SIVOM AUTONOMIE DE LA PLAINE DE NAY (UNSA),

- **Mme HUSTAIX**, Directrice Générale des Services de la COMMUNE DE PONTACQ (SNDGCT),
- **Mme CARRÈRE**, Rédacteur au SYNDICAT INTERCOMMUNAL EAU ET ASSAINISSEMENT BÉARN BIGORRE (FO),
- **Mme MERCADIER**, Agent social principal de 1<sup>ère</sup> classe au CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ARTHEZ-DE-BÉARN (SUD/LAB).

#### ÉTAIENT ABSENTS ET/OU NON REPRÉSENTÉS :

- **Mme MARION**, ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à la COMMUNE D'AHETZE (CGT),
- **M. CAPIN**, Agent de maîtrise principal à la COMMUNE D'IDRON (UNSA),
- **M. CAUHAPÉ-COUDURE**, Rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe au TERRITOIRE D'ÉNERGIE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES (CFDT),
- **Mme DEGUIL PETITPAS**, Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à la COMMUNE DE NOUSTY (CFDT),
- **Mme DAUBONS**, Adjoint technique à la COMMUNE DE-NAVAILLES-ANGOS (CGT),
- **Mme BOUVET**, Rédacteur au CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES (CGT),
- **Mme SOMDECOSTE-LEPOUNE**, Rédacteur à la COMMUNE DE LAHOURCADE (UNSA),
- **M. GALRITO**, Brigadier-chef principal à la COMMUNE DE MAULÉON-LICHARRE (FO),
- **M. DROUILLARD**, Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à la COMMUNE DE RONTIGNON (SNDGCT),
- **M. LANDI**, Agent de maîtrise principal à la COMMUNE DE MONTARDON (SUD/LAB).

#### ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

- **M. SBIHI**, Directeur du CDG 64,
- **Mme SIMONNET**, Responsable de la Direction Santé et conditions de travail,
- **Mme BÉBIN**, Consultante au Pôle Expertise juridique au CDG 64,
- **Mme CHALOT**, Responsable du Pôle Expertise juridique au CDG 64.

Le Président remercie les membres du CSTI pour leur présence et les informe que 112 dossiers sont inscrits à l'ordre du jour, la commune d'IDRON ayant souhaité retirer sa saisine relative au Compte Epargne Temps, puisque l'avis de l'instance avait déjà été recueilli sur ce dossier lors de la séance du 26 juin 2025.

Le Président rappelle que les collectifs et établissements publics ont l'obligation de participer à la protection sociale complémentaire concernant la santé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026. Le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques a œuvré à la mise en place d'une convention de participation pour le compte des agents des collectivités du département qui le souhaitent. Des séances d'informations ont été programmées sur tout le département au mois de septembre, octobre et novembre 2025 pour présenter la convention de participation du CDG, en présentiel ou visio conférence.

Quel que soit le mode de participation choisi (adhésion à la convention de participation pour le risque santé proposée par le Centre de Gestion ; souscription de leur propre convention de

participation ou labellisation), les collectivités doivent préalablement recueillir l'avis de leur CST local ou du CST Intercommunal pour les collectivités de moins de 50 agents. C'est pourquoi une séance spéciale du CSTI dédiée à la protection sociale complémentaire sera organisée le 16 octobre 2025 à 13h30.

La secrétaire de séance du Comité Social Territorial Intercommunal est Madame MAINE.

Madame LABORDE a été désignée secrétaire adjointe.

## - ORDRE DU JOUR -

<b>I.</b>	<b>APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CSTI EN DATE DU 26 JUIN 2025</b>	<b>4</b>
<b>II.</b>	<b>DOSSIERS RELATIFS AU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL INTERCOMMUNAL DU 11 SEPTEMBRE 2025</b>	<b>4</b>
	2.1 Étude des accidents et maladies reçus au CDG depuis la précédente réunion	4
	2.2 Avis sur des documents uniques d'évaluation des risques professionnels (6)	4
	2.3 Avis sur des projets d'accueil d'un apprenti (2)	4
	2.4 Avis sur des projets d'attribution des prestations d'action sociale (2)	4
	2.5 Avis sur des projets d'autorisations spéciales d'absence (4)	5
	2.6 Avis sur des projets d'instauration des travaux supplémentaires et de l'indemnité de fonctions itinérantes (5)	5
	2.7 Avis sur des projets de compte épargne-temps (2)	5
	2.8 Avis sur des projets de critères d'attribution du régime indemnitaire (16)	6
	2.9 Avis sur un projet d'instauration du temps partiel	6
	2.10 Avis sur des projets de lignes directrices de gestion (10)	6
	2.11 Avis sur des projets de mise en place des astreintes (3)	8
	2.12 Avis sur des projets de modifications du temps de travail (20)	8
	2.13 Avis sur des projets de participation à la protection sociale complémentaire (29)	9
	2.14 Avis sur des projets de règlements intérieurs (4)	9
	2.15 Avis sur un projet de réorganisation de service	10
	2.16 Avis sur des projets de suppressions de postes (7)	10
<b>III.</b>	<b>QUESTIONS DIVERSES</b>	<b>10</b>

## I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CSTI EN DATE DU 26 JUIN 2025

Conformément aux dispositions de l'article R254-73 du Code Général de la Fonction Publique, le procès-verbal du Comité Social Territorial Intercommunal en date du 26 juin 2025 doit être soumis à l'approbation des membres du CSTI.

Le Président soumet donc ce procès-verbal au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

## II. DOSSIERS RELATIFS AU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL INTERCOMMUNAL DU 11 SEPTEMBRE 2025

### 2.1 Étude des accidents et maladies reçus au CDG depuis la précédente réunion

Madame SIMONNET présente le tableau des accidents et maladies reçus depuis la dernière réunion du CSTI. Quatre accidents de service ont été déclarés.

### 2.2 Avis sur des documents uniques d'évaluation des risques professionnels (6)

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES DE LEDEUIX (dossiers n°5747, 5751, 5752, 5845), LOHITZUN-OYHERCQ et SARE** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

### 2.3 Avis sur des projets d'accueil d'un apprenti (2)

Le Président soumet les projets présentés par la **COMMUNE D'URT et le SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT BÉARN BIGORRE** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

### 2.4 Avis sur des projets d'attribution des prestations d'action sociale (2)

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES DE BASSUSSARRY et LIVRON** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

## 2.5 Avis sur des projets d'autorisations spéciales d'absence (4)

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES DE BAUDREIX, BIRIATOU, LANTABAT, et le SIVU GURE ESKOLA** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement **un avis favorable à l'unanimité**.

## 2.6 Avis sur des projets d'instauration des travaux supplémentaires et de l'indemnité de fonctions itinérantes (5)

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES DE BAUDREIX, ETSAUT et le SYNDICAT MIXTE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT GAVE ET BAÏSE** au vote :

- **du collège des représentants du personnel** qui émet un **avis favorable à la majorité par** par 7 voix pour (CFDT, UNSA, SNDGCT, CGT, SUD/LAB) et 1 voix contre (FO),
- **du collège des représentants des collectivités et établissements publics** qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

Madame CARRÈRE explique son vote par le fait que ces collectivités ne prévoient pas la majoration des heures complémentaires.

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES DE BONLOC et GELOS** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement **un avis favorable à l'unanimité**.

## 2.7 Avis sur des projets de compte épargne-temps (2)

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE DE BAUDREIX** au vote :

- **du collège des représentants du personnel** qui émet un **avis favorable à la majorité par** par 7 voix pour (CFDT, UNSA, SNDGCT, CGT, SUD/LAB) et 1 voix contre (FO),
- **du collège des représentants des collectivités et établissements publics** qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

L'avis sera assorti de l'observation suivante : « FO regrette que la monétisation et la prise en compte au titre de la RAFP n'aient pas été instaurées ainsi que l'autorise le décret ».

Le Président soumet le projet présenté par le **SIVU DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE LO BANIU** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement **un avis favorable à l'unanimité**.

## 2.8 Avis sur des projets de critères d'attribution du régime indemnitaire (16)

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES D'ABIDOS, ARZACQ-ARRAZIGUET, ASCARAT, ASTIS, BAUDREIX, GELOS (dossiers n°5861 et 5862), JAXU, LEDEUIX, SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT, VIVEN, ISPOURE, UZOS, le SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE OS-MARSILLON ET ABIDOS, le SYNDICAT À VOCATION UNIQUE ERROLA et le SYNDICAT SCOLAIRE ARGELOS-ASTIS** au vote :

- **du collège des représentants du personnel** qui émet un **avis favorable à la majorité** par 7 voix pour (CFDT, UNSA, FO, SNDGCT, SUD/LAB) et 1 voix contre (CGT),
- **du collège des représentants des collectivités et établissements publics** qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

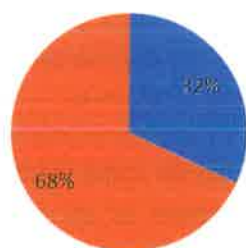
Tous les avis concernant des dossiers de RIFSEEP seront assortis de l'observation suivante : « La CGT conteste les principes d'attribution du CIA ayant pour effet de créer une individualisation des rémunérations ».

## 2.9 Avis sur un projet d'instauration du temps partiel

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE DE BÉNÉJACQ** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

## 2.10 Avis sur des projets de lignes directrices de gestion (10)

**Répartition par type de LDG par collectivité - 520 dossiers à ce jour**

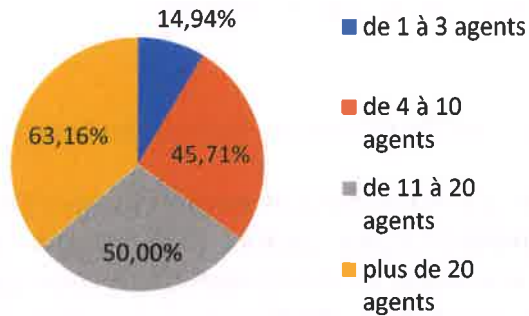


- Modèle complet
- Modèle simplifié

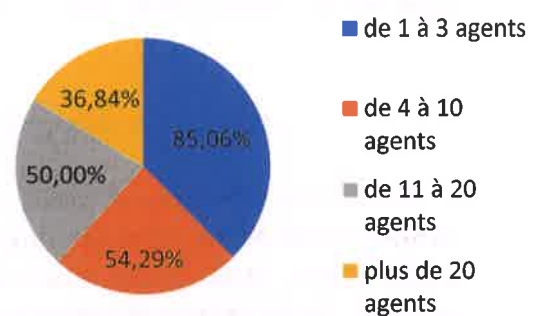
**ADDITIF**  
**BONIFICATION FACULTATIVE**  
**SECRETAIRES GENERAUX DE MAIRIE**  
**3 DOSSIERS**

- ↳ 2 sans critère
- ↳ 1 avec critères

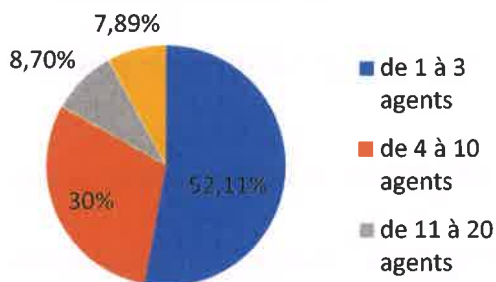
**Type de collectivités ayant réalisé le modèle complet - 166 dossiers**



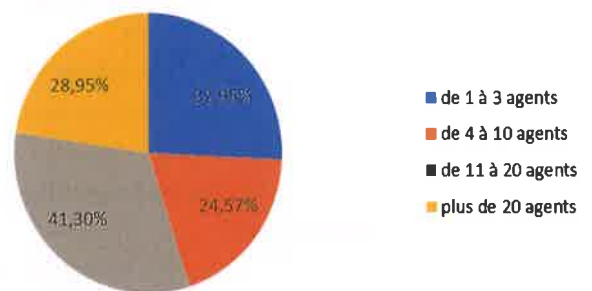
**Type de collectivités ayant réalisé le modèle simplifié - 354 dossiers**



**Simplifié sans critère - 195 dossiers**



**Simplifié avec critères - 159 dossiers**



Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES D'ANCE-FÉAS, BOUMOURT, HAUT-DE-BOSDARROS, JAXU, LICQ-ATHEREY, MENDITTE, SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT, SAUGUIS-SAINT-ÉTIENNE, ESCOUT, ORDIARP** au vote :

- **du collège des représentants du personnel** qui émet un **avis favorable à la majorité** par 7 voix pour (CFDT, UNSA, FO, SNDGCT, SUD/LAB) et 1 voix contre (CGT),
- **du collège des représentants des collectivités et établissements publics** qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

Concernant les projets présentés par les **COMMUNES DE BOUMOURT et LICQ-ATHEREY**, l'avis sera assorti de l'observation suivante : «FO regrette que les LDG aient un effet rétroactif».

## 2.11 Avis sur des projets de mise en place des astreintes (3)

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES DE BRISCOUS, VILLEFRANQUE** et le **SYNDICAT MIXTE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT GAVE ET BAÏSE** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

## 2.12 Avis sur des projets de modifications du temps de travail (20)

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES D'AHETZE (dossiers n°5756 et 5757), ASASP-ARROS, ASTIS, AUDAUX, AUGA, BAUDREIX, BUROS, LEDEUX, LÉREN, SAINT-PÉ-DE-LÉREN, SAMES, UZOS (dossiers n°5820 et 5817) et le SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION SCOLAIRE BIRON-CASTETNER-SARPOURENX (dossiers n°5774 et 5858)** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE DE BONNUT** au vote :

- **du collège des représentants du personnel** qui émet un **avis favorable à la majorité** par 7 voix pour (CFDT, UNSA, CGT, SNDGCT, SUD/LAB) et 1 voix contre (FO),
- **du collège des représentants des collectivités et établissements publics** qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE DE GOTEIN-LIBARRENX (dossier n°5863)** au vote :

- **du collège des représentants du personnel** qui émet un **avis** par 3 voix pour (CGT, SNDGCT, SUD/LAB), 1 voix contre (FO) et 4 abstentions (CFDT, UNSA),
- **du collège des représentants des collectivités et établissements publics** qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE DE GOTEIN-LIBARRENX (dossier n°5864)** au vote :

- **du collège des représentants du personnel** qui émet un **avis** par 2 voix pour (CGT, SNDGCT), 4 abstentions (CFDT, UNSA) et 2 voix contre (FO, SUD/LAB),
- **du collège des représentants des collectivités et établissements publics** qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

Concernant les projets présentés par la **COMMUNE DE GOTEIN-LIBARRENX**, l'avis sera assorti de l'observation suivante : «FO, la CFDT et UNSA regrettent que ce soit les agents qui pâtissent des restrictions budgétaires sur les charges de fonctionnement». Pour le dossier n°5864, l'observation suivante sera ajoutée : « La diminution aurait pu être effectuée à hauteur de 28h pour conserver l'affiliation à la CNRACL ».

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE DE LURBE-SAINT-CHRISTAU** au vote :

- **du collège des représentants du personnel** qui émet un **avis favorable à la majorité** par 5 voix pour (UNSA, SNDGCT, FO, SUD/LAB), 3 abstentions (CFDT, CGT)
- **du collège des représentants des collectivités et établissements publics** qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

### 2.13 Avis sur des projets de participation à la protection sociale complémentaire (29)

Le Président indique que 29 projets de délibérations relatifs à la protection sociale complémentaire ont été examinés :

- 8 dossiers relatifs au risque prévoyance (5 adhésions à la convention de participation du CDG64, 3 délibérations sous le régime de la labellisation). Parmi ces 8 dossiers, 2 sont au montant minimum de participation (7€ bruts).
- 21 dossiers relatifs au risque santé (16 adhésions à la convention de participation du CDG64, 5 délibérations sous le régime de la labellisation). Parmi ces 21 dossiers, 11 sont au montant minimum de participation (15€ bruts).

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES D' AINCILLE, ARROSÈS, ASCARAT, AYDIE, BALIROS, BIDACHE, BIELLE, BILHÈRES-EN-OSSAU, BRISCOUS, CASTÉRA-LOUBIX (santé + prévoyance), CASTILLON-DE-LEMBEYE, CAUBIOS-LOOS, CUQUERON (santé + prévoyance), GERE-BELESTEN, JAXU (santé + prévoyance), LUCARRÉ (santé + prévoyance), MONPEZAT, SAINT-ABIT, SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT, ESCOUBÈS, ISSOR, OGENNE-CAMPTORT, le SYND.INT.REGROUP.PÉDAGOGIQUE DES ÉCOLES DE BIELLE ET BILHÈRES-EN-OSSAU, le SYNDICAT DE REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE D'ISSOR ET DE LOURDIOS-ICHÈRE et le SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ÉCOLES DES JONCAUX ET DE BEHOBIE** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

Les avis concernant les dossiers de prévoyance (communes **D'ARROSÈS, CASTÉRA-LOUBIX, CASTILLON-DE-LEMBEYE, CUQUERON, JAXU, LUCARRÉ, MONPEZAT, ESCOUBÈS**) seront assortis de l'observation suivante : « FO regrette que le décret qui fixait une obligation de participation en matière de prévoyance avec une date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025 ne soit pas respecté. »

### 2.14 Avis sur des projets de règlements intérieurs (4)

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES DE BAUDREIX, GELOS, VILLEFRANQUE et le SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT BÉARN BIGORRE** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

L'avis concernant le règlement intérieur du **SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT BÉARN BIGORRE** sera assorti de l'observation suivante : « FO constate que le document n'est pas assez complet sur la formation et que la délibération sur le régime indemnitaire n'est pas jointe ».

## 2.15 Avis sur un projet de réorganisation de service

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE DE LARUNS** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

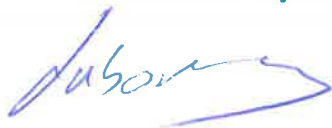
## 2.16 Avis sur des projets de suppressions de postes (7)

Le Président soumet les projets présentés par le **CENTRE DE GESTION DE LA F.P.T. DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES**, les **COMMUNES D'ARMENDARITS, BONNUT, BOURDETTES, LEDEUIX** et **L'ÉCOLE SUPERIEURE D'ART DU PAYS BASQUE (dossiers n°5743 et 5745)** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

### III. QUESTIONS DIVERSES

Plus aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour ni appelée des délégués, la séance est levée à 15h30.

La secrétaire adjointe,



**Corinne LABORDE**  
Syndicat CFDT

Le Président,



**Nicolas PATRIARCHE**  
Maire de LONS  
Président du Centre de Gestion

La secrétaire,



**Sylvie MAINE**  
Adjointe du Maire de MONTAUT  
1<sup>ère</sup> Administratrice déléguée  
du Centre de Gestion